

AVIS CRITIQUE DES ONG SUR LA STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT DES FORÊTS 2023-2033



LA RÉSILIENCE DES MILIEUX FORESTIERS DOIT RESTER LA PRIORITÉ

Le projet de « stratégie pluriannuelle de renouvellement forestier » a été présenté par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 11 mai. Cette stratégie concentrera l'essentiel des moyens destinés à la forêt dans les dix ans à venir.

Or, dans sa version actuelle, elle apparaît déséquilibrée au regard des enjeux et des crises, notamment climatique et de biodiversité auxquelles elle prétend pourtant répondre. La fonction de production de bois domine largement l'argumentaire, avant même le réchauffement climatique, évoqué essentiellement sous l'angle de la contribution attendue de la forêt et du bois aux objectifs de décarbonation des autres secteurs de l'économie et de la satisfaction des besoins de l'industrie.

Nous ne contestons pas l'intérêt que pourra constituer la valorisation des ressources issues de la gestion des forêts pour l'économie française dans les prochaines décennies. En revanche, nous déplorons que la stratégie se soit éloignée de l'enjeu qui en a initié l'élaboration et qui devrait en constituer le prisme d'entrée, à savoir le renforcement de la résilience des forêts face au changement climatique. Les paramètres de l'équation ont pourtant été clairement posés par le Président de la République lors de son discours aux acteurs mobilisés face aux incendies de l'été 2022, le 28 octobre dernier : « *Nous devons adapter nos forêts aux nouvelles conditions climatiques à travers davantage de diversification, une gestion plus durable et là aussi, un travail avec les scientifiques, les associations pour nous adapter aux changements. Ainsi, à moyen terme, nous devons parvenir à des forêts plus résilientes, plus fortes. Et en préservant la beauté de nos paysages et notre biodiversité* ». Ceux-ci ne semblent plus constituer l'objectif principal du projet de stratégie.

AMÉLIORER L'EXISTANT PLUTÔT QUE TRANSFORMER LES ÉCOSYSTÈMES

Alors que le Ministre de la transition écologique s'est engagé par écrit, le 17 janvier 2023, à limiter la transformation en plein après coupe rase « *exclusivement aux peuplements sinistrés, ou pauvres et non améliorables, ou vulnérables et non améliorables* », nous constatons que le projet de stratégie de renouvellement ne distingue pas clairement les forêts qui sont améliorables avec des travaux sylvicoles permettant de maintenir l'existant et les forêts pour lesquelles une coupe rase et une plantation en plein sont envisagées.

Par ailleurs, comme l'a précisé le Département de Santé des Forêts à plusieurs reprises, le critère de 20 % d'arbres morts pour qualifier un peuplement de dépérissant n'est pas suffisant. Il doit être relevé à 40 % et accompagné d'un diagnostic pour justifier que le peuplement n'est pas améliorable par des travaux sylvicoles. Entre 20 % et 40 % de dépérissement, la priorité doit être l'amélioration sauf exception justifiée sur la base d'un diagnostic. Au-delà de 40 %, le maintien de tout ou partie des éléments sains peut être essentiel pour la biodiversité et la résilience d'ensemble et devrait donc être privilégié.

En effet, le maintien et l'amélioration des peuplements existants présentent deux avantages majeurs qui ne sont pas mentionnés dans ce projet de stratégie : le maintien ou l'optimisation des stocks de carbone existants et le maintien de l'ambiance forestière permettant de réduire le risque d'échec en cas de plantation en enrichissement.

De façon plus générale, nous estimons qu'il est indispensable de réaliser une étude d'impact environnemental de cette stratégie, notamment sur le puits de carbone et la biodiversité, avant de la finaliser.



LA BIODIVERSITÉ DOIT CONSTITUER UN ÉLÉMENT CENTRAL DE LA STRATÉGIE, PAR LE MAINTIEN DES ÉLÉMENTS D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE ET LA DIVERSIFICATION DES ESPÈCES PLANTÉES

La diversification des essences plantées ne doit pas être simplement encouragée mais constituer un objectif clair qui donne le cap de la politique publique en matière de gestion forestière. Alors que la biodiversité dans son rôle fonctionnel constitue une condition *sine qua non* de la résilience des forêts de demain, elle ne reste ici qu'un élément très partiel.

Le rapport « Forêts françaises en crise : analyses et propositions des ONG de conservation de la nature¹ (2020) » plaide pour « *une gestion favorable à la biodiversité forestière, avec en particulier des peuplements d'âges et d'essences forestières variés, [qui contribue] non seulement à la préservation des espèces mais aussi à la résilience de la fonction de production de bois vis-à-vis des perturbations tant écologiques (tempêtes et autres effets des changements climatiques) qu'économiques (fluctuations des prix et des débouchés des différents bois).* »

La biodiversité est au contraire largement absente de la stratégie. Le renvoi du seul paragraphe y étant consacré en fin de document, au titre des freins et contraintes à lever (partie 5), reflète le long chemin pentu qu'il reste à parcourir pour envisager donner naissance à la réelle « transition écologique forestière » que nous appelons de nos vœux.

Le maintien de la biodiversité n'est pas une option mais doit être une condition. La biodiversité n'est pas un luxe mais le moteur de l'écosystème qui produit des ressources et services à notre pays. Dans le rapport « Forêts françaises en crise » déjà cité, il est notamment proposé de :

- **Encadrer strictement le développement des plantations industrielles monospécifiques** (interdire l'usage des pesticides en forêt et les coupes rases de plus de deux ha, hors coupes sanitaires) ;
- **Améliorer les documents de gestion durable et d'orientations régionales** pour qu'ils comprennent systématiquement un volet opérationnel sur la prise en compte du changement climatique et de la biodiversité. Un engagement qui a été pris dans le cadre de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique en 2020 et qui aurait dû être mis en œuvre au plus tard en 2021 ;
- **Accroître les moyens techniques et réglementaires des espaces protégés** pour permettre le contrôle des techniques d'exploitation, de l'évolution des essences, des objectifs de mise en place d'une trame de vieux bois ;
- **Appuyer la filière pour qu'elle mette en œuvre une exploitation à moindre impact** de façon à ménager la qualité des sols forestiers, facteur clé de résilience.

Le dispositif France 2030 a introduit la possibilité pour les propriétaires de maintenir les éléments d'importance écologique dans le calcul de la surface forestière ouvrant droit à subvention : c'est un progrès à consolider. Comme c'est le cas pour le Label Bas Carbone, le principe de non régression de l'indice de biodiversité potentielle (IBP) pourrait utilement être introduit comme une condition à respecter pour bénéficier d'aides publiques.

En outre, aucun lien n'est fait avec les stratégies existantes ou en cours d'élaboration en matière de biodiversité : stratégie nationale pour les aires protégées, stratégie nationale pour la biodiversité, recommandations de la Commission européenne sur les modalités de renouvellement forestier favorables à la biodiversité, projet de règlement sur la restauration de la nature, respect du principe de non-conversion et non-dégradation des forêts en application du règlement européen de lutte contre la déforestation importée... Selon nous, ces instruments, qui déclinent des politiques publiques éminemment liées aux écosystèmes forestiers, ne peuvent être ignorés par la stratégie.



(1) [Rapport Forêts en crise analyse et propositions des ONG de conservation de la nature](#)

UN MODE D'INTERVENTION TROP BINAIRE DÉNUÉ D'ARGUMENTATION SOLIDE

Le document proposé se présente davantage comme une évaluation de besoins en plants, une planification de travaux qu'une véritable stratégie. Il anticipe d'importantes plantations en plein, précédées de coupes rases, ce qui peut revenir à les programmer. En tout cas, il laisse l'ambiguïté entre prévision et prescription, argumentaires pour les plantations résineuses à l'appui.

En revanche, la part évaluée pour la restauration et l'enrichissement des autres peuplements, mesures de bon sens par rapport à un dépérissement généralisé, est nettement minoritaire, alors que les 27 % identifiés de forêt menacée amalgament des situations très diverses. Les opérations sylvicoles comme les coupes sanitaires modérées, coupes d'éclaircies ou d'ensemencement ne sont pas considérées, le balivage n'est qu'évoqué, la gestion en futaie irrégulière n'est citée que de façon négative.

Or l'argumentaire justifiant la récolte (et l'impact carbone) ne tient pas : concentrer la récolte dans les parties les plus impactées ou simplement vulnérables, l'augmenter même à leurs dépens, ne va pas dans le bon sens de l'étalement de la récolte et des travaux de reconstitution. Le bois d'œuvre issu des plantations n'étant récoltable que dans une soixantaine d'années, une accélération excessive des récoltes aujourd'hui se paiera par une dette carbone à court terme et un déficit de production à moyen terme.

A contrario, du bois dépérissant est déjà à récolter dans les peuplements moins impactés, par des coupes souvent déficitaires. Il conviendrait de prendre les moyens de le récupérer, et d'engager des travaux localisés de restauration dans ces peuplements. A moyen terme, cela permettrait d'assurer une soudure pour la production, et d'accueillir de nouvelles semences adaptées issues des plantations.

On peut entendre que cette évaluation de la SPRF vise d'abord à toucher les décideurs pour obtenir des moyens dont la forêt a de toutes façons besoin, à justifier et chiffrer le « milliard d'arbres » évoqué par le Président de la République. Mais cela ne peut pas se faire au détriment des stratégies qui se mettent en place en partenariat avec l'ensemble des acteurs après l'adoption de la Feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique (2020) et les Assises de la forêt (2022). Ce plan de renouvellement doit être capable de s'adapter dans l'espace et dans le temps, pour correspondre aux réels besoins de la forêt dans ses diverses fonctions et pas seulement aux besoins de la filière forêt-bois.



L'INTÉGRATION TERRITORIALE, LA CONCERTATION ET LE DIALOGUE NE PEUVENT ÊTRE ABSENTS

Les attentes et préoccupations des citoyens sont fortes vis-à-vis de la forêt et des forestiers. Des tensions sont d'ores et déjà observées, nuisant à l'établissement d'un consensus social autour de la gestion forestière. En dépit de ce contexte, la concertation autour des actions à mener dans les territoires n'est tout simplement pas mentionnée dans le projet de stratégie proposé.

La feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique publiée en 2020, ainsi que les Assises de la forêt et du bois en 2022, avaient pourtant clairement identifié la nécessité de mettre en place des espaces de concertation autour de la forêt.

Alors que la stratégie envisage une multiplication de ce qui est pudiquement dénommé les « interventions » en forêt, c'est-à-dire des coupes, des travaux et des plantations, présentant des impacts visibles sur le paysage et le cadre de vie, elle néglige cet enjeu fondamental pour la réussite de l'adaptation des forêts et de leur gestion au changement climatique.

Un chapitre « intégration territoriale, concertation et dialogue » doit être consacré au sein de la stratégie et les moyens d'animation prévus pour sa déclinaison.

LA NÉCESSITÉ D'UNE VISION D'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Seule une véritable gestion adaptative, ou « action mesurée », contextualisée, partenariale et participative, permettrait de prendre le recul nécessaire, et de dégager la vision d'ensemble qui manque à ce plan. On pourrait déjà poser comme hypothèse de départ qu'une gestion en futaie à couvert continu, au sens le plus large, est possible et souhaitable dans la majorité des cas - à l'inverse de la vision de cette stratégie.

On peut regretter, au regard de l'importance de cette stratégie pour les dix prochaines années, que les expertises mobilisées pour son élaboration souffrent, nécessairement, des limites inhérentes à la contrainte de temps qui a été imposée à cet exercice. A titre de comparaison, l'expertise scientifique collective réalisée sur les coupes rases et le renouvellement forestier a mobilisé durant deux ans une communauté large et pluridisciplinaire de chercheurs.

**Enfin, nos organisations appellent à clarifier le processus
d'adoption de cette stratégie et à préciser le calendrier prévu pour
les consultations des instances compétentes, en particulier le
Conseil national de la protection de la nature.**



Contact : Julie Marsaud, WWF France / jmarsaud@wwf.fr / 06 15 39 29 57